



## CONVENTION

### ENTRE

L'Association des Maires de France du département de Lot-et-Garonne ,  
représentée par son président, Monsieur Jean DIONIS DU SEJOUR.....

### ET

L'Union Régionale des Accueils des Villes Françaises d'Aquitaine (URAVF Aquitaine), association loi de 1901, dont le siège social est à Bois Béziat - 47240 BON ENCONTRE, – affiliée à l'Union Nationale 3 rue de Paradis à Paris (75010), reconnue d'intérêt général – représentée par sa Présidente Michèle LALOT

Considérant la complémentarité de leurs actions, notamment dans le département de LOT-ET-GARONNE, en matière d'accueil pour la mise en œuvre de la qualité de vie et la création de lien social, de nature à favoriser l'adaptation des Nouveaux Arrivants dans leur changement de cadre de vie

Il est convenu ce qui suit :

- L'ADM de Lot-et-Garonne reconnaît à l'URAVF Aquitaine qui regroupe trois associations dites AVF dans le département, à savoir, AGEN, VILLENEUVE-SUR-LOT et NERAC, fortes de 350 adhérents et animées par 70 bénévoles, sa mission de service auprès des personnes, des familles qui vivent la mobilité pour raison professionnelle ou personnelle, en apportant une réponse aux difficultés liées au changement de ville, de région, de pays;  
Ce service consiste tout d'abord, à établir un contact avec les personnes avant leur arrivée dans leur nouvelle commune (pré-accueil), ensuite les accueillir sur place lors des permanences tenues par des bénévoles formés et enfin les aider à s'intégrer dans leur nouvel environnement en favorisant la création de nouveaux liens sociaux par le biais d'animations diverses.
- L'ADM de Lot-et-Garonne et l'URAVF Aquitaine s'engagent à diffuser cette information auprès de leurs structures respectives afin de favoriser la continuité des contacts au niveau départemental permettant ainsi de mettre sur pied des actions communes et complémentaires.
- l'ADM de Lot-et-Garonne diffusera l'existence des services AVF aux 319 maires du Département, favorisera la création de nouveaux AVF locaux, positionnera l'information AVF sur son site internet AMF.
- L'URAVF Aquitaine remettra des plaquettes de présentation de l'Association qui seront distribuées à l'occasion des AG et autres manifestations organisées par l'ADM-47;
- En cas de besoin, l'ADM de Lot-et-Garonne et l'URAVF Aquitaine feront un bilan de l'évolution de cette convention afin d'affiner sa mise en œuvre.
- Cette convention perdurera sauf dénonciation par l'une ou l'autre partie par un préavis de trois mois.

Fait à AGEN le 1<sup>er</sup> Mars 2012

Pour l'ADM Lot-et-Garonne  
Le Président

Pour l'URAVF Aquitaine  
La Présidente